



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2480

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2480**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans son plan d'aménagement et de développement durable, la commune de Givors réaffirme ses objectifs relatifs au centre-ville dans la continuité du projet de ville 2000-2010 afin de :

- faciliter les déplacements et renforcer les liens à l'échelle du centre élargi,
- diversifier et requalifier l'habitat du centre,
- revitaliser l'offre commerciale du centre-ville,
- améliorer le cadre de vie par la valorisation des atouts paysagers.

Sur ce mandat, les actions engagées se poursuivent plus particulièrement par le réaménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau.

Le projet Givors - rues Longarini et Denfert-Rochereau est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité.

En effet, la rue Longarini souffre d'un manque de lisibilité. La vétusté des aménagements et la difficulté des mouvements piétons ne participent pas au dynamisme de la rue. La rue Denfert-Rochereau, quant à elle, n'a pas su évoluer depuis son ancien statut de route nationale. Il y demeure un profil très large et des circulations piétonnes étroites.

L'idée est donc de rendre cohérents les aménagements de ces deux rues et d'en limiter la vitesse excessive des véhicules. La zone 30 sur la rue Longarini est maintenue et sera étendue à toute la rue Denfert-Rochereau.

La rue Longarini reste à sens unique. Les stationnements en long seront conservés et tous implantés du même côté. Les circulations piétonnes seront ainsi facilitées par de larges trottoirs (2 mètres minimum). Ces derniers seront agrémentés de jardinières plantées qui participeront ainsi à la végétalisation de l'espace public, préserveront les cheminements piétons de la chaussée et empêcheront le stationnement sur le trottoir.

La placette Longarini restera un lieu de rencontre, aménagée autour du grand platane existant, conservé et mis en valeur. Un aménagement en plateau du carrefour participera à l'apaisement du lieu.

La rue Denfert-Rochereau est à double sens. Le stationnement longitudinal sera déplacé de l'autre côté de la rue. Cette implantation diminuera l'offre de stationnement mais permettra de planter des arbres d'alignement, contribuant ainsi à la végétalisation du centre-ville, jusqu'ici très minéral. De l'autre côté de la rue, une bande plantée de graminées préservera les cheminements piétons de la chaussée et empêchera le stationnement sur le trottoir. L'arrière de l'église sera aménagé en plateau et permettra de réduire la vitesse des automobilistes pour favoriser les échanges piétons avec, d'un côté, le parc de la Maison du fleuve, et, de l'autre, le centre-ville via la petite rue de l'église. En cohérence avec le projet, cette petite rue sera rendue piétonne et végétalisée afin de renforcer le lien entre le Rhône et le centre de Givors.

Le coût global de l'opération s'élève à 1 825 000 € TTC.

Initialement, chaque rue fait l'objet d'une ligne spécifique de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). C'est pourquoi, il a été créé deux opérations :

- n° 2139 : aménagement de la rue Longarini,
- n° 2140 : aménagement de la rue Denfert-Rochereau.

Chaque opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour les études :

- par délibération n° 2010-1420 du 26 avril 2010, pour un montant de 100 000 € TTC, pour les études de la rue Denfert-Rochereau,
- par délibération n° 2010-1421 du 26 avril 2010, pour un montant de 100 000 € TTC, pour les études de la rue Longarini.

Lors du démarrage des études, il a semblé intéressant de réunir les deux opérations en une seule :

- bien que d'usages différents, les rues sont dans la continuité l'une de l'autre. Un concepteur unique permet de garantir un aménagement cohérent des deux voiries,
- une seule opération de travaux, pilotée par un maître d'œuvre unique, permet de mieux appréhender les interactions entre les deux voiries et de minimiser les nuisances, notamment vis-à-vis du maintien des usages (les voiries sont situées dans le centre de Givors),
- enfin, le regroupement des marchés de travaux permettrait de réaliser des économies d'échelle.

Il est donc proposé de supprimer l'opération n° 2139 et de transférer le montant des autorisations de programme d'études dans l'opération n° 2140 renommée "Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau".

Compte tenu des autorisations de programme déjà individualisées, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 625 000 €, portant le montant total de l'autorisation de programme individualisé à 1 825 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau à Givors.

2° - Décide :

a) - de regrouper les opérations n° 2139 Givors - Aménagement de la rue Longarini et n° 2140 Givors - Aménagement de la rue Denfert-Rochereau, individualisées par délibérations du Conseil le 26 avril 2010. En conséquence :

- l'opération n° 2139 est supprimée,

- l'autorisation de programme de 100 000 € TTC, individualisée sur l'opération n° 2139, est transférée sur l'opération n° 2140, individualisée pour un montant de 100 000 € TTC. Le montant de l'autorisation de programme relative à l'opération n° 2140 s'élève donc à 200 000 € TTC,

- l'opération n° 2140 est renommée Givors - Aménagement des rues Longarini et Denfert-Rochereau.

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée le 26 avril 2010 sur l'opération n° 2140.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 625 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 177 000 € TTC en 2012,
- 1 353 000 € TTC en 2013,
- 95 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 825 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.